

المياه العذبة في القانون الفرنسي الحالي : مساهمة في دراسة العلاقة بين  
حماية البيئة والملكية العامة

فهرس رسالة دكتوراه

## TABLE DES MATIERES

### **INTRODUCTION**

<i>Section I - Définition du sujet : la définition des eaux douces par le droit public</i> .....	1
§ I - L'apparition de nouvelles matières juridiques : le droit de l'eau et le droit de l'environnement aquatique .....	1
A - Les eaux douces dans le droit de l'environnement .....	2
B - Les écosystèmes aquatiques dans le droit de l'environnement .....	6
§ II - La composition générale des eaux douces domaniales .....	11
A - La définition législative du domaine public fluvial .....	11
B - Le renforcement de la domanialité publique des eaux .....	13
 <i>Section II - Optique du sujet : la domanialité publique considérée comme un moyen de protection de l'environnement</i> .....	 16
§ I - Les signes d'un affaiblissement de la propriété privée sur les eaux douces non domaniales .....	16
A - La critique de la propriété privée sur les eaux douces .....	17
B - La faillite des solutions intermédiaires .....	21
§ II - L'interrogation sur les rapports entre les choses publiques et la protection de l'environnement .....	23
A - Sur les rapports entre propriété publique et protection de l'environnement .....	23
B - Sur les rapports entre domanialité publique et environnement .....	24
 <i>Section III - Approche du sujet et annonce de plan</i> .....	 26
§ I - Difficultés du sujet et choix d'analyse .....	27
§ II - Méthodes de recherche et annonce du plan .....	29

### **PREMIERE PARTIE : L'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS L'APPREHENSION JURIDIQUE DES EAUX DOUCES DOMANIALES** .....

<b>TITRE I : L'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES CONCEPTIONS JURIDIQUES FONDAMENTALES</b> .....	<b>32</b>
<b>Sous-Titre I - L'intégration des préoccupations environnementales dans la délimitation de la domanialité publique sur les eaux douces</b> .....	<b>33</b>
<b>Chapitre I - La conciliation entre les préoccupations environnementales et les variations physiques des eaux domaniales</b> .....	<b>33</b>
<i>Section I - La délimitation du domaine public fluvial naturel, une définition qui minimise l'écologie</i> .....	34
§ I - L'alluvionnement du domaine public fluvial ou la propriété avant la délimitation.....	35
A - La protection de l'environnement dans la délimitation des atterrissements de lacs domaniaux.....	36
B - La protection de l'environnement dans la délimitation des atterrissements de cours d'eau domaniaux ...	37
§ II - La place des critères écologiques dans la délimitation des autres limites domaniales.....	38
A - Une délimitation où l'environnement est un critère accessoire .....	38
B - Une délimitation où la participation administrative est déterminante .....	53
 <i>Section II - La délimitation du domaine public artificiel relatif aux eaux douces domaniales, une délimitation à écologie variable</i> .....	 60
§ I - Les eaux domaniales en écosystème ouvert .....	61
A - L'absence de principes environnementaux à la base de la délimitation pour le domaine public fluvial artificiel .....	61
B - L'exemple des installations portuaires .....	62
§ II - Les eaux domaniales en écosystème fermé .....	63
 <b>Chapitre II - La conciliation entre les préoccupations environnementales et les variations juridiques dans la domanialité publique</b> .....	 <b>68</b>
<i>Section I - L'évolution historique des critères d'appartenance au domaine public fluvial naturel ; le passage d'une définition matérielle de l'environnement aquatique domanal à une conception formelle</i> .....	68
§ I - Le domaine public fluvial est navigable et flottable .....	69

§ II - Le domaine public fluvial est inscrit à la nomenclature des voies navigables et flottables .....	71
§ III - Le domaine public fluvial regroupe les voies navigables et flottables et les étendues d'eau classées en fonction des motifs de la loi du 16 décembre 1964 .....	72
<i>Section II - L'appartenance actuelle des eaux douces au domaine public et son influence sur l'environnement .....</i>	<i>74</i>
§ I - L'entrée des eaux douces dans le domaine public ; l'effacement des données environnementales .....	75
A - La prise en compte des données écologiques à l'occasion du classement dans le domaine public fluvial naturel .....	75
B - La prise en compte des données écologiques à l'occasion du classement dans le domaine public artificiel et dans le reste des eaux domaniales .....	82
§ II - L'éloignement progressif des eaux douces du domaine public .....	86
A - L'influence sur l'environnement des variations de l'affectation .....	87
B - L'éclatement des procédés de rejet de la domanialité publique .....	92
<b>Sous-Titre II - L'intégration des préoccupations environnementales dans les critères classiques de la domanialité publique .....</b>	<b>106</b>
<b>Chapitre I - L'appartenance des eaux douces à une personne publique .....</b>	<b>106</b>
<i>Section I - L'étendue de la propriété publique sur les eaux .....</i>	<i>106</i>
§ I - L'étendue de la propriété sur les eaux domaniales et sur les espèces animales et végétales vivant dans les eaux douces domaniales .....	107
§ II - Les qualifications du droit romain à l'épreuve de l'environnement aquatique .....	107
A - L'application des notions de res nullius et res propriae aux espèces animales et végétales peuplant les eaux douces domaniales .....	108
B - L'application des notions de biens immobiliers et mobiliers aux espèces animales et végétales peuplant les eaux douces domaniales .....	110
<i>Section II - Les détenteurs de la propriété domaniale sur les eaux douces domaniales .....</i>	<i>113</i>
§ I - Une coexistence difficile entre la propriété publique et privée sur l'environnement aquatique .....	113
§ II - Une coexistence limitée de personnes publiques .....	114
<b>Chapitre II - L'affectation de l'environnement aquatique à l'usage du public ou à un service public .....</b>	<b>118</b>
<i>Section I - L'affectation de l'environnement aquatique à l'usage du public .....</i>	<i>118</i>
§ I - L'affectation au public des eaux douces domaniales .....	119
§ II - L'affectation distincte des milieux naturels avoisinants .....	122
<i>Section II - L'affectation de l'environnement aquatique à un service public .....</i>	<i>126</i>
§ I - L'affectation législative et l'adaptation naturelle d'un bien environnement à un service public .....	126
§ II - La notion d'aménagement spécial dans l'affectation à un service public .....	127
<b>Chapitre III - Le renfort des biens accessoires et des ouvrages publics .....</b>	<b>131</b>
<i>Section I - L'appartenance au domaine public par l'accessoire .....</i>	<i>131</i>
§ I - Les critères de l'accessoire appliqués à l'environnement aquatique .....	131
A - L'indissociabilité du bien par rapport à la dépendance domaniale .....	132
B - L'utilité du bien accessoire par rapport à la dépendance domaniale .....	133
§ II - Le renforcement mesuré de la domanialité publique environnementale .....	134
<i>Section II - L'importance de la notion d'ouvrage public par rapport aux eaux douces domaniales .....</i>	<i>138</i>
§ I - Le renforcement de la domanialité publique aquatique .....	138
§ II - Une conception étroite de la notion d'aménagement spécial .....	140
<b>TITRE II : UNE APPROCHE THEORIQUE DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE SUR LES EAUX DOUCES DOMANIALES RENOUVELEE PAR L'ECOLOGIE .....</b>	<b>142</b>
<b>Sous-Titre I - L'enrichissement mutuel des principes du droit domanial et du droit de l'environnement .....</b>	<b>143</b>
<b>Chapitre I - L'enrichissement des principes domaniaux par les principes du droit de l'environnement .....</b>	<b>143</b>
<i>Section I - La notion de patrimoine commun de la nation, nouvelle éthique de l'environnement domanial .....</i>	<i>144</i>
§ I - Les fondements classiques du droit de l'eau dépassés par l'éthique patrimoniale .....	145
A - L'influence de la notion de patrimoine commun de la nation sur la protection des eaux douces domaniales .....	145
B - L'absence de principe de droit à l'environnement .....	147

§ II - Les fondements classiques de la domanialité publique en retard d'une éthique patrimoniale .....	148
A - La primauté de principe de l'intérêt collectif .....	148
B - La permanence du domaine public .....	154
C - L'utilisation meilleure du domaine public .....	158
§ III - Les fondements classiques du droit international enrichis par l'éthique patrimoniale .....	159
<i>Section II - La vocation écologique des principes d'utilisation des eaux douces domaniales</i> .....	162
§ I - L'intégration des principes de la loi du 2 février 1995 dans la meilleure utilisation du domaine public aquatique .....	162
A - L'application des principes de la loi Barnier aux eaux douces domaniales .....	162
B - L'apport d'une vision scientifique de l'environnement .....	164
§ II - Le dépassement théorique des principes de la loi du 2 février 1995 par l'utilisation normale .....	165
A - Quelle utilisation normale pour les eaux douces domaniales ? .....	165
B - Une utilisation normale serait-elle une utilisation intégrée ou une utilisation compensatoire ? .....	167
<b>Chapitre II - L'enrichissement des principes du droit de l'environnement par les principes domaniaux ; une conception républicaine de la protection de l'environnement aquatique .....</b>	<b>172</b>
<i>Section I - L'utilisation libre, égale et gratuite des eaux du domaine public aquatique ; première ébauche d'une utilisation républicaine de l'environnement .....</i>	<i>173</i>
§ I - Les principes de liberté, d'égalité et de gratuité sur le domaine public fluvial .....	174
A - L'application des principes fondamentaux aux eaux fluviales internes ; l'exemple de la liberté de circulation .....	174
B - L'application des principes républicains aux eaux frontière .....	175
§ II - Les principes de liberté, d'égalité et de gratuité sur les eaux publiques .....	177
<i>Section II - Le renforcement des principes républicains sur le domaine public aquatique .....</i>	<i>181</i>
§ I - Les principes d'information et de participation sur les eaux douces domaniales .....	181
A - L'impact théorique du principe d'information sur les eaux douces domaniales .....	181
B - Une protection participative de l'environnement, de l'individu à l'association .....	182
§ II - L'intégration d'une dimension républicaine dans la protection internationale de l'environnement aquatique ..	183
<b>Sous-Titre II - L'enrichissement mutuel des droits ; l'imprégnation environnementale de la notion de domaine public et la démocratisation du droit de l'environnement .....</b>	<b>186</b>
<b>Chapitre I - Les apports de l'écologie à la théorie générale de la domanialité publique : une influence réelle ..</b>	<b>186</b>
<i>Section I - La remise en cause des distinctions domaniales fondamentales.....</i>	<i>186</i>
§ I - La confrontation entre l'approche environnementale et la distinction entre le domaine public et le domaine privé .....	186
§ II - La confrontation entre l'approche environnementale et la distinction « domaine public artificiel - domaine public naturel » .....	190
<i>Section II - La remise en cause de certains critères de la domanialité publique à l'aune des préoccupations environnementales.....</i>	<i>195</i>
§ I - L'influence de la dimension environnementale sur la notion de propriété publique .....	195
A - La nature spécifique du droit de propriété publique sur les eaux douces .....	195
B - L'apparition d'une nouvelle propriété publique environnementale .....	197
§ II - L'apparition de l'environnement aquatique comme bien affecté à un service public de l'environnement .....	200
<i>Section III - La remise en cause de la composition des eaux douces domaniales .....</i>	<i>206</i>
§ I - Une remise en cause nécessaire .....	206
A - La remise en cause nécessaire du domaine public fluvial visé par l'art. 1er du CDPFNI .....	206
B - La remise en cause nécessaire de la définition jurisprudentielle des eaux publiques .....	208
§ II - Pour une définition législative des eaux douces domaniales .....	208
<b>Chapitre II - Les apports de la théorie domaniale au droit de l'environnement ; une influence possible dans le domaine de l'information et de la participation du public .....</b>	<b>212</b>
<i>Section I - L'amélioration des conditions de concertation et d'information .....</i>	<i>212</i>
§ I - L'éclatement des procédés de concertation visant les projets supracommunaux .....	213
A - Du débat public sur les eaux domaniales .....	214

B - ... au débat éthique .....	217
§ II - Les mesures de publicité relatives aux eaux douces domaniales .....	219
A - L'application des procédés d'information générale aux eaux fluviales .....	220
B - Les procédures d'information concernant spécialement les eaux publiques .....	221
<i>Section II - L'impact des procédés de consultation à propos des eaux douces domaniales</i> .....	225
§ I - L'environnement dans les études d'impact relatives aux eaux douces domaniales .....	225
A - Les opérations sur les eaux douces domaniales soumises à étude d'impact .....	225
B - Le contenu et l'opposabilité des documents d'impact relativement aux eaux douces domaniales .....	229
§ II - L'éclatement des enquêtes relatives aux eaux douces domaniales .....	234
A - Les enquêtes visant spécialement les eaux fluviales .....	236
B - Les enquêtes publiques liées aux eaux publiques .....	240
<b>DEUXIEME PARTIE : L'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>DANS LA GESTION DES EAUX DOUCES DOMANIALES</b> .....	245
<b>TITRE I : L'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>DANS LA PRISE EN CHARGE PUBLIQUE DES EAUX DOUCES DOMANIALES</b> .....	246
<b>Sous-Titre I - De la puissance étatique au service public sur les eaux domaniales</b> .....	247
<b>Chapitre I - L'affaiblissement de la protection des eaux douces domaniales</b>	
en raison de l'organisation administrative .....	247
<i>Section I - La multiplication des organes consultatifs</i> .....	249
§ I - L'intégration difficile de l'environnement par les organes consultatifs	
de l'Equipement et de l'Industrie .....	250
A - Des organes compétents sur l'environnement mais fermés aux instances environnementales .....	251
B - Le Conseil Général des Ponts et Chaussées, un organe compétent en matière d'environnement	
mais davantage au service de l'équipement des eaux douces domaniales .....	253
§ II - L'intégration inachevée de l'environnement par les autres ministères non environnementaux .....	254
A - L'intervention décisive des organes consultatifs de l'Equipement .....	254
B - L'intervention mesurée des organes consultatifs de l'Environnement .....	260
<i>Section II - L'éparpillement des organes de décision et d'exécution</i> .....	266
§ I - Le maintien de compétences réservées sur l'environnement aquatique à des ministères	
non spécifiquement environnementaux .....	266
A - Les compétences environnementales de l'Equipement et de l'Agriculture .....	266
B - La maîtrise de l'environnement fluvial par les autres ministères non environnementaux .....	271
§ II - L'administration des bassins hydrographiques comme outil d'intégration des compétences	
environnementales par le Ministère de l'Environnement .....	273
A - Le démembrement de l'administration centrale des eaux douces domaniales .....	274
B - Le renforcement timide de l'administration régionale de l'environnement .....	277
C - L'administration départementale de l'environnement aquatique .....	280
<i>Section III - Les administrations de coordination comme succédané à l'absence</i>	
<i>d'une administration intégrée de l'environnement</i> .....	287
§ I - La coordination duale sur les eaux douces domaniales comme facteur d'harmonisation des compétences	
et politiques environnementales .....	287
A - La coordination écologique entre bassins hydrographiques .....	288
B - La coordination administrative entre circonscriptions traditionnelles .....	291
§ II - Le choix de la coopération écologique pour les eaux douces internationales .....	297
A - L'intégration des eaux frontière françaises dans la coopération internationale .....	297
B - L'intégration de la coopération française dans la coordination transfrontière .....	301
<b>Chapitre II - L'affaiblissement de la protection des eaux douces domaniales provoqué</b>	
<b>par l'éclatement des organes publics chargés de la gestion des eaux</b> .....	304
<i>Section I - De l'environnement aquatique comme oeuvre principale et secondaire des établissements publics</i> .....	304
§ I - L'action principalement écologique des établissements publics sur les eaux douces domaniales .....	306
A - La participation des Agences de l'Eau à la protection de l'environnement domanial .....	307
B - La participation du Conservatoire du Littoral à la protection des eaux domaniales ;	
la politique d'appropriation des biens aquatiques .....	312

§ II - L'action écologique secondaire d'établissements publics à vocation économique .....	317
A - Des compétences environnementales au service de la rentabilisation des eaux domaniales .....	317
B - L'incohérence du fonctionnement économique avec les intérêts environnementaux .....	323
<i>Section II - L'administration locale en matière d'environnement aquatique ;</i>	
<i>le développement de nouvelles politiques domaniales .....</i>	<i>330</i>
§ I - Une décentralisation importante et partagée des pouvoirs locaux en matière d'eaux douces domaniales .....	331
A - L'influence de la décentralisation environnementale sur les eaux douces domaniales .....	331
B - L'influence de la décentralisation domaniale sur la protection environnementale des eaux douces .....	337
§ II - La coordination difficile des compétences de gestion de l'environnement aquatique domanial .....	347
A - La conciliation des politiques étatiques et locales, une décentralisation inachevée .....	347
B - Les ententes entre les collectivités territoriales .....	355
<b>Sous-Titre II - La protection administrative et juridictionnelle des eaux douces domaniales .....</b>	<b>365</b>
<b>Chapitre I - La protection de l'environnement aquatique domanial par les actes de puissance publique .....</b>	<b>365</b>
<i>Section I - L'intégration des contraintes domaniales dans les autorisations relatives aux eaux douces domaniales .....</i>	<i>365</i>
§ I - Les autorisations domaniales sur le domaine public fluvial, étape préalable à l'autorisation environnementale .....	366
A - L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial ou l'usage des règles fondamentales à des fins environnementales .....	367
B - Les autorisations d'altération et d'appropriation du domaine public fluvial .....	370
C - L'intégration des préoccupations environnementales par le biais des redevances domaniales ; l'exemple des prises d'eau sur le domaine public fluvial .....	373
§ II - La protection des eaux douces domaniales par les principales autorisations du droit de l'environnement .....	378
A - L'intégration variable de la protection de l'environnement fluvial dans les autorisations au titre de la loi sur l'eau .....	379
B - L'insertion variable de la protection de l'environnement dans les autorisations au titre du droit des installations classées .....	385
C - Les eaux douces domaniales dans les autorisations d'occupation du sol et dans les opérations d'aménagement .....	388
<i>Section II - L'intégration de l'environnement dans la maîtrise foncière de l'environnement aquatique domanial .....</i>	<i>398</i>
§ I - Les servitudes publiques au profit de la collectivité publique comme outils de protection de l'environnement aquatique .....	398
A - Des servitudes potentiellement environnementales .....	399
B - La nécessité d'une réforme des servitudes visant les eaux fluviales et publiques .....	408
§ II - De l'appropriation à la contractualisation sur les eaux douces domaniales .....	417
A - L'appropriation de l'environnement aquatique conçue comme outil de protection de l'environnement .....	417
B - La contractualisation sur l'environnement aquatique conçue comme outil complémentaire de protection de l'environnement .....	423
<b>Chapitre II - Les protections juridictionnelles de l'environnement aquatique domanial contre un dommage de pollution .....</b>	<b>432</b>
<i>Section I - L'application des principes de responsabilité civile aux dommages de pollution causés aux eaux douces domaniales .....</i>	<i>433</i>
§ I - Les règles spécifiques de responsabilité pour les dommages commis sur les eaux frontières .....	434
A - La responsabilité internationale des Etats engagée en cas de pollutions d'eaux douces domaniales .....	434
B - La réparation de quelques dommages commis sur les eaux frontière .....	435
§ II - La responsabilité civile des dommages en droit français ; une course d'obstacles pour réparer un dommage écologique et patrimonial .....	440
A - Le démembrement du régime de responsabilité civile sur les eaux douces domaniales .....	440
B - L'adaptation difficile du droit de la responsabilité civile aux eaux douces domaniales .....	451
<i>Section II - L'application des principes de responsabilité pénale en matière de dommage de pollution commis sur les eaux douces domaniales .....</i>	<i>467</i>
§ I - La lutte contre la pollution des eaux douces domaniales par les principales sanctions pénales du droit de l'environnement .....	469

A - Les éléments constitutifs de l'infraction .....	469
B - La répression et réparation des dommages de pollution .....	479
§ II - La contravention de grande voirie, principale police de droit public visant la lutte contre les pollutions des eaux douces domaniales .....	486
A - Les biens aquatiques laissés de côté par la contravention de grande voirie .....	486
B - L'application de la contravention de grande voirie à l'infraction de pollution du domaine public fluvial .....	489
<b>TITRE II : L'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES UTILISATIONS DOMANIALES .....</b>	<b>499</b>
<b>Sous-Titre I - L'intégration de l'environnement dans les stratégies de protection de l'environnement .....</b>	<b>500</b>
Chapitre I - L'intégration de la protection de l'environnement dans quelques politiques publiques liées aux eaux douces domaniales .....	500
<i>Section I - La politique des transports relative aux eaux fluviales fondue     dans l'aménagement d'ensemble du territoire .....</i>	<i>501</i>
§ I - Une nouvelle politique des transports fluviaux .....	501
§ II - L'éclosion du transport combiné .....	502
<i>Section II - Les eaux douces domaniales dans l'aménagement du territoire spécialisé .....</i>	<i>504</i>
§ I - L'intégration de la protection des eaux domaniales dans l'aménagement des espaces fragiles .....	504
A - L'intégration de la protection de l'environnement dans l'aménagement du littoral .....	504
B - L'intégration de la protection des eaux douces domaniales dans la politique d'aménagement de la montagne .....	504
§ II - Les eaux douces domaniales entre la ville et la campagne .....	505
A - La participation des eaux douces domaniales à l'équilibre harmonieux des villes et des campagnes .....	505
B - L'éclatement de la distinction urbain-rural par le biais de la politique des eaux douces domaniales .....	507
<i>Section III - Les eaux douces domaniales dans la politique des ressources aquatiques .....</i>	<i>510</i>
§ I - La délitescence actuelle des eaux domaniales dans la politique de l'eau .....	510
A - La place fondamentale des eaux publiques dans l'émergence de la politique de l'eau .....	510
B - L'intégration inachevée des eaux douces domaniales dans la politique de l'eau .....	511
§ II - Le domaine public fluvial au service de la politique environnementale de l'énergie .....	512
Chapitre II - L'intégration des eaux douces domaniales dans les planifications du droit de l'environnement .....	515
<i>Section I - L'intégration de l'environnement aquatique domaniale dans les planifications relatives aux eaux .....</i>	<i>515</i>
§ I - Les sources de la planification des eaux douces domaniales .....	516
A - La concept de gestion intégrée .....	516
B - Le concept de gestion équilibrée .....	517
§ II - Les instruments de planification des eaux douces domaniales .....	517
A - Les eaux douces dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux .....	518
B - Les eaux douces dans les Plans de prévention des risques naturels .....	521
<i>Section II - L'intégration de l'environnement aquatique domaniale dans les planifications de l'environnement .....</i>	<i>525</i>
§ I - Les eaux douces domaniales dans les mécanismes classiques de planification environnementale .....	525
A - La planification de la protection des milieux particulièrement fragiles .....	526
B - L'imbrication entre les mécanismes de planification et ceux de protection pour l'environnement réputé non fragile .....	531
§ II - Les eaux douces domaniales dans la planification de l'urbanisme .....	541
A - La gestion urbanistique des eaux douces domaniales sur l'ensemble du territoire .....	541
B - La gestion urbanistique des eaux douces domaniales dans les zones spécifiques .....	543
§ III - Les eaux douces domaniales dans la planification du territoire .....	549
A - Les eaux douces domaniales dans la planification générale du territoire .....	549
B - L'équilibre entre l'aménagement et la protection des eaux douces domaniales dans les régions spécifiques .....	550

<b>Sous-Titre II - L'intégration de l'environnement à travers quelques utilisations des eaux douces domaniales</b> .....	554
<b>Chapitre I - La gestion patrimoniale des eaux douces domaniales</b> .....	555
<i>Section I - La santé et la sécurité publiques comme fondements d'une politique de préservation de l'environnement aquatique</i> .....	555
§ I - La distribution d'eau potable et l'assainissement collectif .....	556
A - Le renforcement des contraintes environnementales dans la distribution d'eau potable .....	557
B - La technicité de l'activité d'assainissement collectif .....	558
§ II - La protection contre les inondations et les eaux douces domaniales .....	561
A - La prise en compte du risque fluvial naturel par le droit de l'urbanisme .....	561
B - La prise en compte du risque naturel par les autorisations du droit de l'eau et des installations classées .....	564
<i>Section II - La conciliation des usages des eaux douces domaniales avec la gestion patrimoniale</i> .....	568
§ I - L'intégration de l'environnement dans la pêche sur le domaine public fluvial .....	568
A - Les règles générales d'exploitation .....	568
B - L'exploitation selon la pêche concernée .....	576
§ II - L'intégration des carrières dans les installations classées ; l'acheminement vers une utilisation écologique des carrières .....	583
A - Le renforcement de la planification écologique autour des étendues d'eau domaniales .....	584
B - Le renforcement du contrôle des carrières à partir de l'entrée .....	591
<b>Chapitre II - L'exploitation des eaux douces domaniales et la protection de l'environnement</b> .....	601
<i>Section I - L'aménagement des eaux fluviales</i> .....	601
§ I - L'intégration variable de l'environnement dans les opérations d'entretien et le curage des eaux fluviales .....	601
A - La participation des riverains et utilisateurs privés à l'entretien et au curage des eaux fluviales .....	602
B - La participation des collectivités territoriales à l'entretien et le curage des eaux fluviales .....	603
§ II - L'exploitation de l'énergie hydroélectrique .....	609
A - L'élaboration d'un droit environnemental à partir de 1919 jusqu'à 1992 .....	609
B - L'intégration de l'environnement dans le droit de l'énergie hydraulique après la loi sur l'eau .....	612
<i>Section II - Les usages des eaux douces domaniales en rapport avec la navigation</i> .....	614
§ I - L'intégration de l'environnement à l'occasion de la navigation fluviale .....	614
A - Les outils d'intégration de l'environnement dans le transport fluvial .....	615
B - Les mesures spécifiques de protection de l'environnement fluvial .....	617
§ II - La publicité sur les eaux intérieures .....	628
A - La protection des eaux publiques par l'exacerbation des règles du droit général de la publicité et de l'affichage .....	629
B - La protection des eaux fluviales par les règles spécifiques du droit de la publicité sur les eaux intérieures .....	630
<b>CONCLUSION</b> .....	635
A - Une protection mitigée des eaux douces domaniales .....	635
B - Une domanialité publique à reconstruire .....	636
<b>ANNEXES :</b>	
<b>SCHEMAS DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA GESTION DES EAUX DOUCES ET DE LA PECHE EN EAUX DOUCES</b>	

\*\*\*\*\*